

Projet arrêté le 12-11-2019

Projet mis à l'enquête le

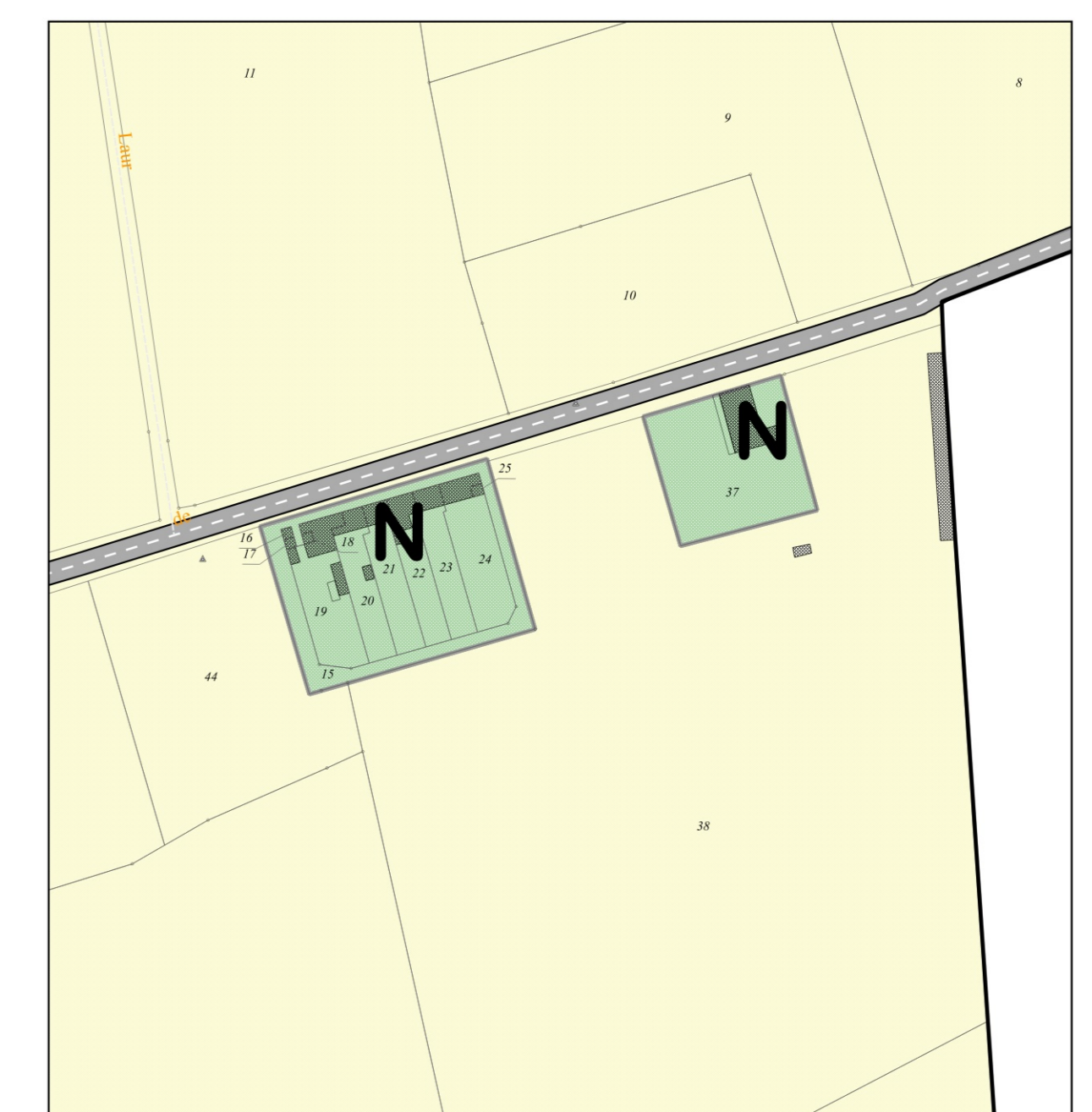
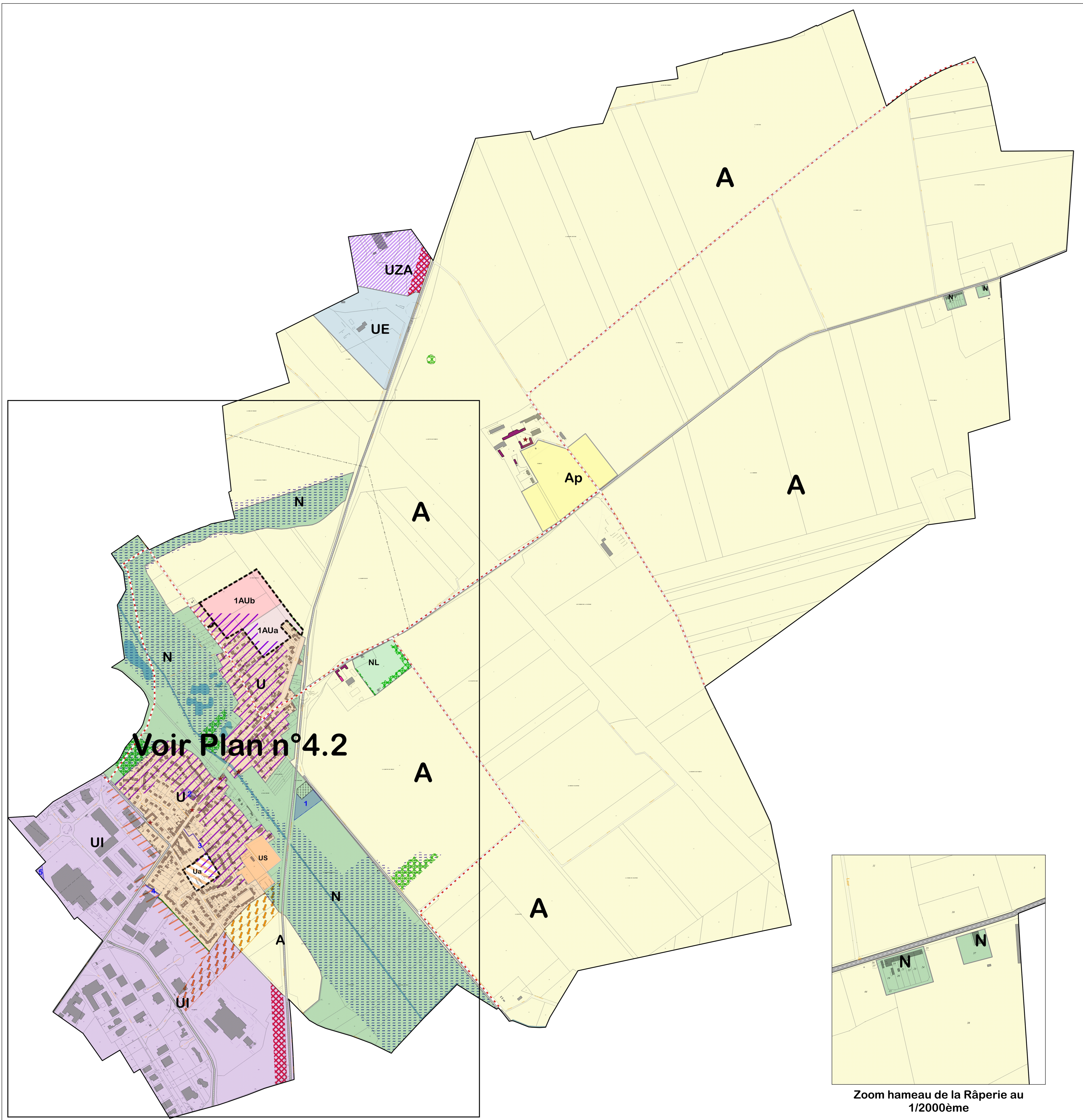
Projet approuvé le

Cachet et signature du Maire



Légende

- ▭ Limites communales
- 1. Zones et secteurs du PLU**
 - ▭ U - Zone urbaine à dominante d'habitat
 - ▭ Ua - Secteur de la zone urbaine soumis à OAP
 - ▭ UE - Zone urbaine réservée aux équipements
 - ▭ UI - Zone urbaine - activités économiques
 - ▭ US - zone urbaine à vocation sportive et ludique
 - ▭ UZA - Zone urbaine - activités économiques - pôle du Griffon
 - ▭ 1AUa - Zone à urbaniser soumise à OAP
 - ▭ 1AUb - Zone à urbaniser soumise à OAP
 - ▭ A - Zone agricole
 - ▭ Ap - Secteur de la zone agricole inconstructible
 - ▭ N - Zone naturelle
 - ▭ NL - STECAL de la zone naturelle réservé aux constructions à vocation touristiques et ludiques
- 2. Prescriptions**
 - ▭ Hauteur des constructions limitée à 9 mètres au faîtage
 - ▭ Emplacements réservés
 - ▭ Espaces Boisés Classés
 - ▭ Sous-sols interdits (étude de sols et carte des remontées de nappe)
 - ▭ Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - ▭ Zone soumise à orientation d'aménagement
 - ▭ Zone de recul de 45 mètres (étude entrée de ville)
- 3. Eléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme**
 - ▭ Zones humides avérées protégées
 - ▭ Espace paysagé inconstructible
 - ▭ Cône de vue protégé
- 4. Eléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**
 - ★ Constructions identifiées
- 5. Informations**
 - ▭ Chemins inscrits au P.D.I.P.R.
 - ▭ Routes départementales et route nationale



Zoom hameau de la Râperie au
1/2000ème